

Fièvre catarrhale ovine

Bien se protéger pour désinsectiser les animaux, leur logement et les véhicules de transport



La fièvre catarrhale est une maladie virale. Transmise aux animaux par des moucherons piqueurs, elle affecte les ovins, bovins et caprins.

En l'état actuel des connaissances, la fièvre catarrhale ovine ne se transmet pas à l'homme.


Parmi les mesures propres à limiter la propagation de la maladie, il existe :


- ➔ la vaccination,
- ➔ la limitation des mouvements d'animaux,
- ➔ la désinsectisation des animaux infectés, de leur logement et des véhicules de transport.



Les traitements préconisés pour la désinsectisation des animaux, comme les produits chimiques utilisés pour désinsectiser les bâtiments, contiennent des substances actives dangereuses. Par conséquent, l'application de ces produits n'est pas anodine et nécessite la mise en oeuvre de mesures de prévention appropriées.

Les mesures de prévention

 Pour désinsectiser les animaux, il faut choisir un **mode d'administration le moins contaminant possible** pour les opérateurs : les plaquettes ou le "pour on" associés à des mesures de prévention adéquates, exposent moins l'éleveur qu'une pulvérisation avec un pulvérisateur à dos. S'agissant de médicaments vétérinaires, il convient de lire attentivement la notice d'utilisation.

 Pour la désinsectisation des logements d'animaux, il est indispensable de lire **l'étiquette du produit et sa fiche de données de sécurité (FDS)**.



L'utilisation d'un couloir de contention est un gage d'efficacité et de réussite.


Traitement

Désinsectisation des animaux par application sur le dos "pour on"

- ▶ endroit ventilé
- ▶ port des équipements de protection :
 - ↳ gants en nitrile
 - ↳ tablier long étanche ou combinaison de protection contre les produits chimiques de type 5-6

Désinsectisation des animaux, des bâtiments et des véhicules de transport par pulvérisation

- ▶ endroit ventilé
- ▶ port des équipements de protection :
 - ↳ gants en nitrile
 - ↳ combinaison de protection contre les produits chimiques de type 3-4
 - ↳ appareil de protection des voies respiratoires de type A2P3
 - ↳ lunettes de protection
 - ↳ bottes

 Aucune personne ni animal ne doit être présent dans le bâtiment à désinsectiser.

Les règles d'hygiène à respecter

- ✓ ne pas fumer, ne pas boire, ne pas manger pendant les opérations de désinsectisation,
- ✓ laver les gants avant de les retirer,
- ✓ rincer les équipements de protection individuelle après chaque usage et les ranger hors du local phytosanitaire,
- ✓ se laver les mains (eau + savon) ; donc prévoir une réserve d'eau pour une intervention en pâture,
- ✓ prendre une douche après les opérations de désinsectisation,
- ✓ stocker dans une "armoire" les produits vétérinaires. Quant aux produits utilisés pour la désinsectisation des logements, les entreposer dans le local phytosanitaire.

En cas d'accident

En cas de contact avec les yeux :

- ✓ laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant 15 min,
- ✓ consulter un ophtalmologiste au moindre doute.

En cas de contact avec la peau :

- ✓ enlever tout vêtement souillé,
- ✓ laver abondamment à l'eau ou se doucher,
- ✓ en cas de lésion de la peau ou pour d'autres symptômes, consulter le médecin traitant ou appeler le 15.

Phyt⁹attitude
Signalez-nous vos symptômes
N° Vert 0 800 887 887
APPEL GRATUIT
(anonymat assuré)



...et quoi qu'il arrive : ayez le réflexe **Phyt⁹attitude** !



Association des Caisses de Champagne Ardenne
MSA Sud Champagne
Aube 03 25 43 54 52
Haute-Marne 03 25 30 33 16
MSA Marne Ardennes Meuse
03 26 91 69 04



santé
famille
retraite
services